



## CERTIFICAT DE VIE ET ENTRETIEN POUR ENFANT MINEUR

- Photocopie de la Carte Consulaire valide (**obligatoire**) pour les requérants ivoiriens résidents ;
- Original de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant à charge ;
- Copie d'une pièce d'identité ivoirienne valide du parent ou du tuteur légal qui entretient l'enfant ;
- Certificat d'administration légale (délivré par le juge de tutelle) ;
- Certificat de scolarité ;
- Reçu de paiement des droits de chancellerie.

**Traduire tous les documents en langue française.**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA RECEPTIONNÉ PAR  
L'AMBASSADE.**

**DROITS DE CHANCELLERIE : 10 000 F CFA**